

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux la Communauté de Communes du Genevois à ARCHAMPS, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
 en exercice : 49  
 présents : 31  
 procurations : 9  
 votants : 40

Date de convocation :  
 12 décembre 2023

**PRESENTS** : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J.-P. SERVANT, B. FOL, A. AYEB, L. JACQUET, F. de VIRY, M. SECRET, J. LAVOREL, F. BENOIT, F. GUILLET

**REPRESENTES** : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par M. SALLIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, J. CHEVALIER par J.-C. GUILLON, G. NICOUD par D. BESSON, A. MAGNIN par F. BENOIT, H. ANSELME par A. AYEB, C. DURAND par C. VINCENT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

**SUPPLEE** : L. DUPAIN par D. ROULLET

**EXCUSEES** : S. KARADEMIR, M.-N. BOURQUIN

**ABSENTS** : S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, C. CACOUAULT, P. CHASSOT, S. DUBEAU, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° 20231127\_cc\_eau\_153**

**7.10.2. TARIFS**

**TARIFS 2024 DE LA VENTE EN GROS D'EAU POTABLE**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,*

Par délibération n° 20201214\_cc\_eau177 du 14 décembre 2020 le Conseil Communautaire a décidé :

- De valider le principe d'une indexation annuelle de 1,5 % du montant HT du tarif de vente en gros ;
- D'appliquer l'indexation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Compte tenu du contexte inflationniste, il est proposé d'intégrer à l'augmentation de tarif 2024 de vente en gros le pourcentage moyen d'augmentation de l'indice des prix à la consommation qui s'élève à 4,5 % sur l'année 2023.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération n° 20201214\_cc\_eau177 du Conseil communautaire du 14 décembre 2020 portant approbation du tarif vente en gros de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;*

*Vu la délibération n° 20221212\_cc\_eau150 du Conseil communautaire du 12 décembre 2022 portant approbation des tarifs vente en gros eau potable 2023 ;*

*Vu l'avis de la commission Eau, assainissement réunie le 18 décembre 2023 ;*

**DELIBERE**

**Article 1 : applique**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tarif de vente en gros à 0,4568 €/m3.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

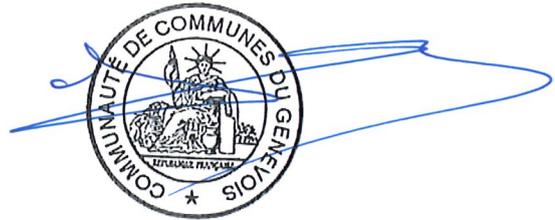
Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.